



IMMOBILIER

MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES AGENCES – DÉONTOLOGIE ET DISCRIMINATION

A partir de 390€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Les titulaires de la carte professionnelle d'agent immobilier (ou s'il s'agit d'une personne morale, son représentant légal) Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau Les salariés et agents commerciaux employés en tant que négociateurs immobiliers, détenteurs d'une attestation d'ha...

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Acquérir les connaissances sur les obligations déontologiques incombant aux professionnels de l'immobilier
- Se mettre en conformité avec l'obligation de conseil, de communication et de déontologie (2 heures)
- Maîtriser la législation relative à la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (2 heures)
- Etudier l'ensemble des dispositifs réglementaires et assurer leur mise en place

Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières





IMMOBILIER

MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES AGENCES - DÉONTOLOGIE ET DISCRIMINATION

Contenu de la formation

1. LA DEONTOLOGIE (module obligatoire de 4 heures dans le cas de l'obtention de la carte professionnelle)

- L'entrée en vigueur de la loi
- Champ d'application
- Éthique professionnelle
- Respect des lois et règlements
- Discriminations
 - Les définitions des critères
 - Le testing
 - Les événements marquants
 - Etude de cas pratique

Blanchiment des capitaux (procédure Tracfin)

- Les acteurs et régulateurs concernés
- La déclaration de soupçon
- Définir des procédures internes
- Les dispositifs de conservation et de traçabilité
- Détection et surveillance : les indicateurs d'alerte
- Rédaction de la charte





IMMOBILIER

MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES AGENCES - DÉONTOLOGIE ET DISCRIMINATION

Contenu de la formation

Informatique et liberté

- Le RGPD, la CNIL, l'affichage
- Compétences et formation continue
- Organisation et gestion de l'entreprise
- Transparence et confidentialité
- Défense des intérêts en présence
- Conflit d'intérêts
- Confraternité
- Règlement des litiges
- Discipline

2. LA MISE EN CONFORMITE

- Les conditions d'exercice de l'activité
- Les obligations concernant l'information du consommateur
- Les obligations relatives au mandat
- La rémunération des agents immobiliers
- Le devoir de conseil de l'agent immobilier
- La procédure de Médiation





IMMOBILIER

MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES AGENCES - DÉONTOLOGIE ET DISCRIMINATION

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Modalités d'évaluation

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation
Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

